



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/10/2024

N° 2024 - 76

L'an deux mil vingt quatre, le quinze octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Paul MONGNE, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 15

Absents : 7

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Etaient présents :

M. MONGNE Jean-Paul, Mme CHETTAB Carole, M. SANTERRE Jacky, Mme DESTOOP Nathalie, M. TETIER Pascal, Mme TRAULET Delphine, M. DUHAMEL Patrice, Mme LAPORTE Martine, M. THOREL Michel, Mme NORMAND Edith, M. GROSJEAN Didier, Mme CARON Monique, M. ROIX Samuel, Mme DACHEUX Dominique, Mme COURTAUD Nicole

Procuration(s) :

Mme DEPOILLY Kandice donne pouvoir à Mme CARON Monique, Mme BONAY Catherine donne pouvoir à Mme CHETTAB Carole

Etai(ent) absent(s) :

M. GROSJEAN Thierry, Mme SIRE Guislaine, M. DUBOIS Christian, M. CARETTE Christian, M. BUCHON Gérard

Etai(ent) excusé(s) :

Mme BONAY Catherine, Mme DEPOILLY Kandice

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme CARON Monique

Date de convocation
07/10/2024

**OBJET : Association des parents d'élèves Ecole
Lucien Martel : Aide exceptionnelle**

Date d'affichage
24/10/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

Considérant la création de l'association des parents d'élèves et leur recherche de subventions supplémentaires, Monsieur le Maire explique que le budget de cette nouvelle association serait complété par une participation de la commune.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'ACCORDER** une aide exceptionnelle de 300€.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.
- **D'OUVRI**R les crédits utiles.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Jean-Paul MONGNE

